



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
données et indicateurs relatifs au Programme
de développement durable à l'horizon 2030

Travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui a été établi conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à la pratique établie, fournit des informations sur les activités menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, pour appuyer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général faisant un point sur la réalisation des objectifs de développement durable (E/2017/66), comme demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 83 de sa résolution 70/1, y est décrite. Le présent rapport contient également un exposé des travaux réalisés pour actualiser la base de données relatives aux indicateurs mondiaux ainsi que la banque de données et de métadonnées correspondantes et pour aider les pays à appliquer les indicateurs au niveau national. En outre, il vise à informer la Commission de statistique des résultats de la conférence sur les plateformes nationales pour la production de rapports, des travaux de recherche sur la faisabilité d'un système fédérant les bases de données de référence aux niveaux national et mondial et de la mise en place d'un réseau mondial d'établissements de formation statistique. La Commission est invitée à prendre note des travaux menés par la Division de statistique en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'à formuler des observations et à convenir de la marche à suivre pour donner suite aux initiatives susmentionnées et réaliser son projet de programme de travail.

* E/CN.3/2018/1.



I. Introduction

1. Afin de mieux s'acquitter de leur obligation de rendre compte à leurs citoyens, les États Membres se sont engagés à procéder à un suivi et à un examen systématiques de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux national, régional et mondial. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été chargé de jouer un rôle central dans le suivi et l'examen au niveau mondial. Les États Membres sont convenus que le suivi et l'examen par le Forum politique de haut niveau seraient fondés sur un rapport annuel consacré aux objectifs de développement durable que le Secrétaire général établirait en coopération avec le système des Nations Unies, à partir du cadre mondial d'indicateurs, des données générées par les systèmes statistiques nationaux et des informations recueillies à l'échelle régionale (résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 83). Ils ont en outre prié le Secrétaire général de continuer à actualiser la base de données mondiale des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, à partir de laquelle seront établis les rapports annuels sur la réalisation des objectifs, afin de garantir la transparence des données, statistiques et métadonnées sur les pays qui sont présentées et utilisées pour calculer les agrégats régionaux et mondiaux et ont exhorté les pays, les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies, le Secrétariat, y compris les commissions régionales, les institutions de Bretton Woods, les organisations internationales et les organismes de financement bilatéraux et régionaux à contribuer plus activement au renforcement des capacités dans les domaines de la statistique et de la collecte des données, notamment pour améliorer la coordination entre les organismes nationaux de statistique, selon le cas et leurs compétences, de façon organisée et en tenant compte des priorités nationales et de la manière dont les pays se sont appropriés le Programme 2030 (résolution 71/313 de l'Assemblée générale, par. 4 et 11).

II. Deuxième rapport annuel sur les objectifs de développement durable

2. Le rapport du Secrétaire général faisant un point annuel sur les objectifs de développement durable (E/2017/66) a informé le Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation des objectifs et des cibles au cours de la deuxième année de mise en œuvre du Programme 2030. Il repose sur un cadre mondial d'indicateurs élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 71/313. Une annexe statistique supplémentaire contenant des agrégats régionaux et mondiaux détaillés des indicateurs a été publiée pour accompagner le rapport d'étape¹.

3. En outre, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a publié le 17 juillet 2017 le Rapport sur les objectifs de développement durable 2017², qui contient des données et des analyses sur les objectifs de développement durable, présentées à l'intention d'un large public sous forme de tableaux et de graphiques d'information facilement exploitables concernant certains indicateurs pour lesquels des données sont disponibles.

¹ Le rapport et l'annexe statistique peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/>.

² Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/sdgs/report/2017/>.

4. Les rapports en question montrent que, bien que les progrès accomplis ces dix dernières années dans tous les domaines du développement aient été considérables, ils sont trop lents pour que les objectifs et les cibles de développement durable puissent être pleinement atteints d'ici à 2030. Le temps est donc un facteur essentiel. En outre, les progrès obtenus n'ont pas toujours été équitables. Ils ont été inégalement répartis entre les régions, les sexes et les personnes de différents âges, niveaux de richesse et situations géographiques, y compris entre les habitants des zones urbaines et des régions rurales. Des avancées plus rapides et plus inclusives sont requises pour que la vision audacieuse énoncée dans le Programme 2030 devienne réalité.

5. Les rapports donnent un aperçu des progrès accomplis au niveau mondial vers la réalisation des 17 objectifs énoncés dans le Programme 2030, sur la base des indicateurs pour lesquels des données sont disponibles. Certaines cibles ne sont pas prises en compte, soit parce que les données disponibles sont insuffisantes, soit parce qu'elles sont mesurées par des indicateurs qui sont toujours en cours d'élaboration. Pour la plupart des indicateurs, les valeurs sont des agrégats mondiaux, régionaux ou sous-régionaux, qui sont calculés à partir des données provenant des systèmes statistiques nationaux puis regroupés par différents organismes internationaux en fonction de leurs mandats et de leurs domaines de compétence respectifs. Les données nationales sont souvent ajustées afin d'assurer leur comparabilité au niveau international et, lorsqu'elles font défaut, les institutions internationales procèdent à des estimations. Les rapports sont élaborés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales avec la contribution de l'ensemble des entités des Nations Unies, y compris les organismes internationaux et régionaux qui fournissent des données et des analyses en fonction de leur mandat et de leur domaine de compétence.

6. Les deux rapports annuels contiennent des informations importantes pour les États Membres dans la perspective de leurs délibérations au Forum politique de haut niveau sur le développement durable et informent les médias et le public des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les décideurs et le grand public leur réservent un accueil favorable.

III. Site Web consacré aux indicateurs des objectifs de développement durable

7. La publication du Rapport sur les objectifs de développement durable 2017 est allée de pair avec la mise en ligne de la base de données des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui donne accès aux données utilisées pour établir les rapports mondiaux³. La base de données rassemble les données concernant les indicateurs mondiaux utilisés dans les deux rapports susmentionnés et contient aussi bien des données nationales que des agrégats régionaux et mondiaux. La base, qui est gérée par la Division de statistique, regroupe des données pour 132 des 232 indicateurs mondiaux ainsi que 460 000 fichiers de données au total. Les séries de données comprennent la série des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des séries supplémentaires pour de nombreux indicateurs⁴. Des activités sont actuellement menées pour améliorer l'interface utilisateur de la base de données afin de permettre un accès plus interactif et plus commode. De surcroît, une interface de programmation applicative pour les indicateurs

³ La base de données peut être consultée à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>.

⁴ La série de données portant le symbole « SD » correspond au cadre mondial d'indicateurs que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 71/313. Les séries supplémentaires sont signalées par le signe « + ».

mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable (SDG API) a récemment été lancée afin de permettre un accès programmé à la base de données des indicateurs mondiaux en utilisant la norme technique API ouverte⁵.

8. Les données et les métadonnées correspondantes ont été fournies par les organismes et entités internationaux en fonction de leurs mandats respectifs. Le référentiel de métadonnées contient des métadonnées pour les indicateurs qui figurent actuellement dans la base de données⁶. Les métadonnées sont conformes à un modèle arrêté par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et apportent des informations quant à la source des données et à la procédure de compilation suivie par les organismes internationaux. Les données nationales ont souvent été ajustées afin de pouvoir être comparées au niveau international et, en leur absence, il a été procédé à des estimations. Les données estimées au niveau national et utilisées pour le calcul des agrégats mondiaux et régionaux ne sont pas toujours disponibles. Pour chaque valeur, l'organisme international compétent doit indiquer si les données nationales ont été ajustées, estimées, modélisées ou si elles sont issues du suivi mondial⁷.

9. Les métadonnées et leur présentation seront encore améliorées en consultation avec les pays et les organismes régionaux et internationaux. Les efforts de développement de métadonnées exhaustives sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à l'échelle mondiale vont de pair avec l'élaboration d'un manuel électronique sur les indicateurs afin de fournir aux pays des directives en matière de compilation. De même, on continuera de s'employer à assurer et à améliorer la présentation et la qualité des données, notamment grâce à l'introduction d'un système actualisé de traitement et de diffusion.

10. Le site Web consacré aux indicateurs des objectifs de développement durable, géré par la Division de statistique, présente toutes les informations intéressant l'élaboration et l'application du cadre d'indicateurs. Il permet d'accéder aux rapports correspondants, à la base de données sur les indicateurs mondiaux et au référentiel de métadonnées. Il contient également des informations sur les travaux et les activités du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

⁵ On trouvera plus de précisions sur l'interface de programmation applicative pour les indicateurs mondiaux des objectifs de développement durable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/SDGAPI/swagger/>.

⁶ Voir <http://unstats.un.org/sdgs/metadata/>.

⁷ La nature ou le type de données figurant dans la base de données des indicateurs sont déterminés comme suit : les données relatives à un pays sont produites et diffusées par le pays en question (y compris les données ajustées par le pays pour répondre aux normes internationales) ; les données ajustées relatives à un pays sont produites et transmises par le pays en question mais sont ajustées par un organisme international afin d'assurer la comparabilité internationale, notamment la conformité avec les normes, définitions et classifications internationalement reconnues ; les données estimées le sont à partir des données nationales, comme les enquêtes ou les fichiers administratifs ou d'autres sources, portant toujours sur la variable faisant l'objet de l'estimation, et sont établies par l'organisme international lorsque les données relatives à un pays ne sont pas disponibles pour une ou plusieurs années, lorsqu'il existe des sources multiples ou lorsque la qualité des données pose problème ; les données modélisées sont calculées par l'organisme à l'aide de covariables quand il n'existe aucune donnée sur la variable estimée ; les données de suivi mondial sont produites régulièrement par l'organisme chargé de ce suivi à partir de données relatives aux pays ; il n'y a pas de données correspondantes au niveau national.

IV. Activités de coopération pour le développement et d'assistance technique de la Division de statistique concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable

11. La Division de statistique, les commissions régionales, les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies ont toujours collaboré étroitement en faveur du développement des statistiques. Un programme du Compte de l'ONU pour le développement financé à hauteur de 10 millions de dollars est actuellement mis en œuvre, avec la participation de l'ensemble des commissions régionales, de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de la Division de statistique, afin de doter les systèmes statistiques nationaux de moyens renforcés pour le suivi et l'examen des objectifs de développement durable et de remédier à des lacunes de données spécifiques. Ce programme comporte quatre volets : les moyens de mise en œuvre, les statistiques et les indicateurs relatifs à l'environnement, les statistiques et les indicateurs sociaux et démographiques et les statistiques et les indicateurs économiques. Sa mise en œuvre a commencé progressivement au cours du quatrième trimestre de 2016. La plupart des initiatives engagées au titre des quatre volets ont initialement revêtu la forme d'activités régionales et sous-régionales, avant de s'orienter progressivement vers des missions dans les pays, des ateliers nationaux de formation, l'élaboration de directives, le recensement des bonnes pratiques et la conception de formations en ligne. À la fin du premier semestre de 2019, le programme devrait se conclure par une série d'ateliers aux niveaux sous-régional et régional.

12. La Division de statistique est en train de mener à leur terme deux autres projets du Compte de l'ONU pour le développement, qui visent à renforcer les capacités statistiques des États Membres en matière de suivi des objectifs de développement durable. Dans le cadre de l'un de ces projets, une assistance est fournie aux organismes nationaux de statistique de six pays pilotes pour mesurer, suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et en rendre compte. L'une des principales réalisations de ce projet est une évaluation de la capacité statistique des pays pilotes en matière de suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au niveau mondial. L'autre projet vise à appuyer les efforts déployés par les États Membres pour développer et renforcer les statistiques relatives à l'environnement et à la comptabilité environnementale et économique intégrée afin d'assurer un meilleur suivi du développement durable.

13. En décembre 2016, la Division de statistique est formellement convenue de mener un projet en collaboration avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin de mettre les indicateurs des objectifs de développement durable à la disposition du plus grand nombre de personnes possible et de renforcer la capacité des pays de compiler et d'exploiter ces indicateurs. Ce projet, qui est financé par le Ministère du développement international et exécuté par la Division de statistique, est doté d'un budget total de 6,6 millions de livres sterling et couvre 20 pays d'Afrique et d'Asie, dont neuf avaient participé à un projet antérieur mené par la Division de statistique et le Ministère du développement international sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement⁸. Il s'achèvera à la fin de juin 2021.

⁸ Le rapport d'évaluation du projet précédent peut être consulté à l'adresse suivante : www.gov.uk/government/publications/evaluation-improving-the-collation-availability-and-dissemination-of-national-development-indicators-including-mdgs.

14. Les principales activités menées dans le cadre du projet consistent à étudier et analyser les capacités des pays, à élaborer des stratégies nationales pour le suivi des objectifs de développement durable, à mettre au point ou à actualiser les banques nationales d'indicateurs des objectifs de développement durable, à créer une plateforme de production et de visualisation des données relatives aux objectifs de développement durable et un laboratoire national de traitement des données ainsi qu'à concevoir un système d'échange automatique de données conforme à la norme d'échange de données et de métadonnées statistiques. La Division de statistique a mené à bien la phase initiale du projet et s'achemine vers sa pleine mise en œuvre, qui supposera des missions d'évaluation dans les pays n'ayant pas participé au projet antérieur.

15. Dans le cadre de l'exécution du projet, et afin d'offrir l'occasion de débattre des besoins spécifiques des pays à ce sujet et d'examiner les solutions possibles, la Division de statistique organise une conférence sur les plateformes nationales pour la production de rapports concernant les indicateurs des objectifs de développement durable, qui se tiendra du 22 au 24 janvier 2018 à New York. Les participants aux débats tenus dans différentes instances ont souligné à quel point il était urgent de créer ces plateformes, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. La conférence permettra de passer en revue les pratiques exemplaires, d'examiner et de présenter les solutions possibles et de trouver des moyens de progresser dans leur mise en œuvre. Des recommandations et des directives portant sur les conditions préalables à la création de plateformes nationales de données pour le suivi des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports à ce sujet feront l'objet d'un document de base qui sera présenté à la Commission.

16. La Division de statistique collabore étroitement avec les autres organismes internationaux au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'aider les pays à appliquer les indicateurs des objectifs de développement durable et à renforcer leurs capacités statistiques à l'appui du Programme 2030. Elle a également codirigé, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, une équipe spéciale chargée d'élaborer des principes directeurs pour faciliter l'établissement de rapports nationaux sur les objectifs de développement durable, qui ont été publiés au début de 2017⁹.

17. Un aperçu détaillé des activités menées par la Division de statistique dans le cadre du renforcement des capacités techniques, y compris celles liées à la mise en œuvre des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, a été présenté à la Commission de statistique à sa quarante-huitième session, en mars 2017, dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2017/30). Le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.3/2018/4) contient des informations sur les principales activités de renforcement des capacités statistiques pour le suivi des objectifs de développement durable dans les pays, telles que celles associées au Plan d'action mondial du Cap sur les données du développement durable et à l'organisation du deuxième Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui se tiendra en octobre 2018. Dans son rapport (E/CN.3/2018/2), le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable donne des informations sur les activités de ses groupes de travail, notamment le groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques, qui élabore des définitions de

⁹ Les principes directeurs peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://undg.org/document/guidelines-to-support-country-reporting-on-the-sustainable-development-goals/>.

la structure des données et métadonnées sur les indicateurs des objectifs de développement durable afin de faciliter l'échange de données et de métadonnées ainsi que l'établissement de rapports.

V. Programme de travail du groupe de travail interinstitutions sur l'examen à l'échelle mondiale des objectifs de développement durable

18. De nombreux organismes et organisations internationaux ont fourni des données et des analyses pour enrichir les rapports d'étape sur les objectifs de développement durable ainsi que la base de données relative aux indicateurs et la banque de métadonnées. Afin que le système des Nations Unies dispose d'un mécanisme de travail pour établir ces rapport, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1, la Division de statistique a organisé plusieurs téléconférences avec les organismes communiquant des données et des analyses pour la préparation des rapports d'étape annuels sur les objectifs de développement durable et la base de données mondiale. Il a été proposé que des réunions en personne aient lieu périodiquement (au moins une fois par an) pour faciliter les échanges et approfondir les discussions techniques. La première réunion de ce type a eu lieu les 1^{er} et 2 mars 2017 ; la deuxième est prévue pour le premier trimestre de 2018.

19. Le groupe de travail interinstitutions mène les activités suivantes :

- a) Il examine les plans pour l'établissement du rapport d'étape annuel du Secrétaire général et du rapport annuel complémentaire et facile à consulter sur les objectifs de développement durable ;
- b) Il approuve la structure, la portée et la couverture des rapports annuels et des contributions apportées par les organisations compétentes ;
- c) Il contribue à l'actualisation régulière de la base de données sur les indicateurs mondiaux, notamment en mettant à jour et en précisant les métadonnées, selon que de besoin ;
- d) Il échange des informations et des mises à jour sur les activités de développement des capacités relatives aux statistiques et aux indicateurs pour le Programme 2030 ;
- e) Il fait rapport chaque année à la Commission de statistique.

VI. Travaux de recherche sur un système d'information fédéré à l'appui des objectifs de développement durable

20. En mars 2017, la Division de statistique a lancé, en partenariat avec Esri¹⁰, des travaux de recherche sur un système fédéré d'information à l'appui des objectifs de développement durable, afin d'étudier la possibilité de mettre en place une plateforme moderne de collaboration entre les producteurs et les utilisateurs de données et d'informations statistiques et géospatiales et les systèmes statistiques nationaux et mondiaux. Ces travaux sont fondés sur la vision partagée de la mise en œuvre du Programme 2030 grâce à la mise à disposition et à l'exploitation efficaces de données statistiques et géospatiales intégrées et d'autres sources de données et à l'utilisation de technologies facilitant l'interopérabilité, la mise en commun, la visualisation et la

¹⁰ Esri est un fournisseur international de logiciels et de solutions Web relatifs aux systèmes d'information géographique ainsi que d'applications de gestion de bases de données géospatiales.

diffusion des données ainsi que la collaboration entre les différents producteurs de données. L'Afrique du Sud, l'Irlande, le Mexique, les Philippines, le Qatar et le Sénégal ont participé à la phase initiale des travaux et d'autres pays se sont joints à l'exercice en octobre 2017.

21. Les travaux de recherche visent à tester la faisabilité d'un système fédérant les bases de données de référence aux niveaux national et mondial afin de renforcer les capacités des organismes nationaux de statistique en matière d'analyse des données, de collaboration, de communication et de participation des utilisateurs, en se servant des systèmes d'informations géographiques comme cadre d'intégration. En particulier, la mise en place de plateformes pilotées par les pays et facilitant l'intégration de différentes sources de données et la collaboration entre les partenaires issus de différents groupes de parties prenantes, y compris les donateurs et les fournisseurs de systèmes d'informations géospatiales et statistiques, est actuellement à l'étude pour répondre aux besoins d'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable à tous les niveaux.

22. Le concept de projet, ainsi que ses applications dans certains des pays participant aux travaux de recherche, seront présentés lors d'un séminaire organisé avant la quarante-neuvième session de la Commission de statistique ; un bref document informel résumant les conclusions des débats sera soumis à la Commission au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, intitulé « Questions soumises pour examen et décision : données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Sur la base des résultats obtenus jusqu'ici, la Division de statistique, en consultation avec les États Membres ayant déjà mis au point une application nationale, les partenaires du secteur privé et les donateurs, est également en train d'élaborer une proposition détaillée pour la mise en œuvre d'un système d'information fédéré à l'appui des objectifs de développement durable, notamment d'éventuels mécanismes de gouvernance et de financement.

VII. Réseau mondial d'établissements de formation statistique

23. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ont poussé plusieurs pays à chercher à renforcer leurs capacités statistiques, notamment à développer les formations dans les domaines intéressant la production et l'exploitation de données et de statistiques, afin d'assurer les activités de suivi nécessaires. D'après le Plan d'action mondial du Cap sur les données du développement durable, le renforcement des capacités statistiques est un domaine d'action essentiel pour concrétiser la portée et l'ambition du Programme 2030 et doit servir de cadre aux activités de planification et de mise en œuvre. De vastes travaux méthodologiques sont actuellement menés pour répondre aux besoins en données sur de nouveaux sujets et les sources de données administratives et non traditionnelles sont de plus en plus sollicitées. Ces nouvelles sources et méthodes généreront sans doute encore plus de demandes de formation émanant de pays au cours des prochaines années.

24. L'harmonisation des programmes des différents établissements et l'élargissement de leur portée sont depuis longtemps jugés nécessaires pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des formations. Le partage des calendriers de formation, des supports didactiques et des pratiques exemplaires entre les établissements des différentes régions est considéré comme un bon moyen d'élargir la portée des programmes de formation et d'éviter les doublons. L'harmonisation des formations et des programmes dans le domaine des statistiques et leur conformité avec les normes statistiques adoptées au niveau international sont essentielles pour renforcer la production de statistiques comparables et de qualité dans les pays. L'offre de

formation doit être à la hauteur des priorités et des besoins des pays. Une enquête récemment menée en ligne sur les besoins en matière de formation montre clairement qu'il existe une forte demande de formation dans le domaine des statistiques officielles ainsi que dans celui des statistiques issues de sources nouvelles et non traditionnelles.

25. Dans ce contexte, la Division de statistique a organisé une consultation avec un large éventail de parties prenantes sur la création d'un réseau d'établissements régionaux et internationaux œuvrant au renforcement des capacités statistiques. Lors d'une réunion sur la formation statistique organisée à Beijing du 13 au 15 septembre 2017, les représentants d'établissements internationaux et régionaux dispensant une formation statistique et d'organismes nationaux de statistique de plusieurs pays ont massivement appuyé l'instauration d'un réseau, qui porterait le nom de réseau mondial d'établissements de formation statistique, et ont proposé une feuille de route en vue de sa création ainsi que des activités à mener par le réseau au cours des deux prochaines années.

26. Le réseau est en cours de constitution et plusieurs organisations internationales et régionales ont été invitées à en devenir les membres fondateurs, y compris la Division de statistique, qui en assurera le secrétariat. Les établissements de formation statistique des pays membres qui proposent une formation aux pays de leur région ou de leur sous-région seront invités à rejoindre le réseau en temps voulu en fonction de critères précis. Un groupe consultatif ou autre mécanisme garantira la représentation des différentes parties prenantes et comptera parmi ses membres des organismes nationaux de statistique, avec une représentation régionale appropriée.

27. Il est proposé que les membres fondateurs élaborent un plan de travail biennal, qui sera examiné par le groupe consultatif une fois le réseau créé. Celui-ci pourrait réaliser les activités suivantes :

- a) Assurer le partage des programmes de cours, calendriers et supports didactiques proposés par les établissements membres ;
- b) Évaluer de manière approfondie les besoins en matière de formation dans les pays, notamment en ce qui concerne la production, la diffusion et l'exploitation des données à l'appui des objectifs de développement durable ;
- c) Établir une cartographie détaillée des formations proposées par les différents établissements aux niveaux mondial et régional ;
- d) Déterminer les lacunes en matière de formation, en tenant compte de la typologie et des compétences de base nécessaires ;
- e) Définir les axes de travail pour l'élaboration de programmes de formation normalisés et harmonisés sur quelques sujets (traditionnels et nouveaux), qui revêtent un caractère modulaire et soient conformes aux concepts et aux directives internationaux ;
- f) Finaliser les programmes recommandés à l'échelle mondiale sur au moins cinq thèmes clefs (d'ici à la fin de la deuxième année).

28. Les buts, les objectifs, les domaines d'action stratégiques ainsi que les modalités de gouvernance et de gestion du réseau sont exposés dans l'annexe au présent rapport. Le cahier des charges détaillé du réseau sera présenté à la Commission dans un document de base.

VIII. Conclusions

29. **La Commission est priée :**

a) de prendre note du présent rapport exposant les travaux réalisés par la Division de statistique pour établir les rapports annuels sur les objectifs de développement durable et mettre à jour la base de données des indicateurs mondiaux relatifs à ces objectifs, les activités d'assistance technique menées par la Division à l'appui du cadre d'indicateurs et sa coopération avec le groupe de travail interinstitutions sur l'examen à l'échelle mondiale des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) de faire connaître ses vues sur les recommandations et les principes directeurs portant sur les conditions préalables à la création de plateformes nationales de données à l'appui du suivi des objectifs de développement durable et à l'établissement de rapports à ce sujet, qui sont présentés en détail dans le document de base ;

c) de faire connaître ses vues sur les travaux de recherche concernant la faisabilité d'un système fédérant les bases de données de référence aux niveaux national et mondial ;

d) de faire connaître ses vues sur la création du réseau mondial d'établissements de formation statistique et le projet de modalités de gouvernance et de gestion, et formuler des commentaires sur le projet de plan de travail biennal du réseau.

Annexe

Buts, objectifs, éventuels domaines d'action stratégiques et projet de modalités de gouvernance et de gestion du réseau mondial d'établissements de formation statistique

But

1. Le réseau mondial d'établissements de formation statistique a pour but d'aider les pays à se doter de capacités durables grâce à des activités de formation efficaces, efficaces et harmonisées aux niveaux mondial et régional qui faciliteront la génération et l'utilisation de données et de statistiques de qualité, notamment aux fins du suivi et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Objectif

2. L'objectif global du réseau est de faciliter la collaboration entre ses membres pour assurer une formation statistique de manière plus harmonisée et normalisée et d'accroître l'efficacité de la formation en élargissant sa portée.

Domaines d'action stratégiques

3. Une fois créé, le réseau entreprendra les activités suivantes :

a) Procéder à une évaluation préliminaire afin de redéfinir les besoins des pays à la lumière des nouvelles exigences découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ;

b) Évaluer les lacunes en matière de formation au regard des besoins des pays dans ce domaine afin d'y remédier systématiquement ;

c) Assurer un partage systématique des programmes de cours, des calendriers et des supports didactiques grâce à une plateforme en ligne ;

d) Harmoniser les programmes et les cours de formation statistique conformément aux directives et aux normes internationales relatives aux concepts et aux méthodes ;

e) Renforcer l'aptitude des établissements de formation statistique existants à dispenser une formation sur les statistiques officielles en se fondant sur des programmes harmonisés et normalisés ;

f) Encourager les formations qui permettent aux producteurs de données de contribuer à une meilleure prise de conscience et exploitation des données par les communautés parties prenantes ;

g) Créer et maintenir une équipe de formateurs compétents dans différents domaines statistiques dans toutes les régions et tenir à jour une liste des spécialistes auxquels les pays peuvent faire appel, selon que de besoin ;

h) Favoriser un débat mondial sur la certification ;

i) Tirer parti des capacités afin de recourir davantage à l'enseignement à distance.

Gouvernance et gestion

4. Le réseau ne comptera dans un premier temps que quelques membres fondateurs choisis en consultation avec les principaux établissements statistiques internationaux

et régionaux et intégrera ultérieurement d'autres membres sélectionnés en fonction de critères précis. Les membres fondateurs devraient être chargés de gérer périodiquement les activités du réseau. L'un des établissements fondateurs sera désigné par consensus afin d'assurer la présidence et cette procédure devrait être renouvelée tous les deux ans. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat assurera le secrétariat du réseau.

5. Un groupe consultatif ou autre mécanisme composé de représentants de certains organismes nationaux de statistique et d'autres parties prenantes dans le domaine des données fournira des orientations sur diverses questions, notamment l'exécution des activités de programme.

6. Le groupe des membres fondateurs et le groupe consultatif travailleront essentiellement en échangeant des courriers électroniques et tiendront des réunions par l'intermédiaire de la téléconférence ou d'autres moyens électroniques à un intervalle convenu d'un commun accord. Des réunions en personne pourront être organisées en marge de manifestations importantes. Les membres fondateurs se réuniront une fois par an à l'occasion de la session annuelle de la Commission de statistique.

7. Le réseau fera régulièrement rapport à la Commission de statistique sur l'état d'avancement de ses activités.
